

info & conso

ASSOCIATION
CITOYENNE ET LAÏQUE
DES CONSOMMATEURS

LA CONQUÊTE SANS LIMITE DU GÉANT SHEIN

A l'occasion de l'installation de l'enseigne de fast fashion SHEIN en plein centre de Paris et après le scandale de la commercialisation illicite de poupées sexuelles, l'ACLC dénonce à nouveau les dérives d'un modèle aux conséquences désastreuses sur l'environnement, la santé et les droits des travailleurs. Elle rappelle l'importance de la régulation (contrôles, sanctions...) et revendique des moyens plus importants pour l'information et l'éducation des consommateurs.

Shein propose des produits de toutes sortes, notamment du textile. Rapide à produire, et conçu pour avoir une **durée de vie limitée**, et voué à être rapidement remplacé. Ces produits sont fabriqués par des ouvriers locaux payés à la pièce et soumis à **des cadences de production infernales** qui dépassent même largement les seuils légaux chinois (d'après les ONG ActionAid France et China Labor Watch).

Shein fait partie de ce qu'on appelle désormais l'**ultra fast fashion** et exporte environ 5000 tonnes de vêtements par jour soit, l'équivalent de 22 millions de T-shirts.

Les associations de consommateurs comme la nôtre, en France et en Europe, dénoncent depuis de nombreuses années les **dérives de ce modèle** qui pousse à **consommer et à polluer toujours plus**.

Nous dénonçons également des pratiques commerciales trompeuses : information des consommateurs sur les prix, les rabais et les promotions erronées, qualité médiocre des produits vendus ; et pire encore, dangerosité de certains produits pour la santé (surchauffe pouvant entraîner des brûlures, métaux allergisants, non-conformité avec risque d'étouffement...).

Les autorités de contrôle ont à plusieurs reprises sanctionné le géant chinois, et une proposition de loi a même été adoptée par le sénat en juin dernier. L'objectif de ce texte est louable : celui d'imposer un cadre pour lutter contre l'ultra fast fashion en interdisant par exemple la publicité, en imposant un affichage environnemental obligatoire, et en fixant de lourdes sanctions en cas de non-respect de ces règles. Mais est-ce suffisant ? Rappelons qu'**en 10 ans, Shein a écopé de 190 millions d'euros d'amende par la Répression des Fraudes contre plusieurs milliards de revenus par an**.

De son côté, l'**ACLC agit pour sensibiliser les consommateurs** à ces pratiques, à ces impacts sur l'Homme et sur l'environnement. Elle mène des actions de terrain auprès des consommateurs pour leur faire **prendre conscience des enjeux de l'ultra fast fashion, de la surconsommation, du jetable, du futile, de l'accessoire** (voir notre action récente : <https://aclc.fr/rapport-aclc-sensibilisation-et-accessibilite-des-consommateurs-a-la-consommation-durable-partout-et-pour-tous/>)

L'information, l'éducation des consommateurs à une consommation éclairée, durable, responsable, c'est pour nous essentiel.

Mais **ce sujet est avant tout une question politique**. Il faut réguler le marché, contrôler plus encore la qualité des produits, et sanctionner fermement la mise en vente de produits interdits sur ces plateformes.

Il y a quelques jours, alerté par une lectrice de la revue 60 millions de consommateurs **concernant la vente de poupées sexuelles** ayant une apparence enfantine (pour un prix compris entre 186 et 215€), **l'Institut National de la Consommation (INC) a effectué un signalement auprès de la DGCCRF**. La justice est saisie, nous suivrons attentivement les suites données à cette affaire sordide.

Malgré le scandale, Shein continue sa conquête du marché français et ouvre, ce 5 novembre 2025, une boutique en partenariat avec le BHV. **Comment se fait-il que la France ne puisse arrêter cette expansion ?**

Ce cas illustre parfaitement l'intérêt de disposer de plusieurs catégories d'acteurs, capables de se mobiliser collectivement, pour expliquer, pour alerter, pour défendre les consommateurs ; et pour condamner et faire cesser des pratiques commerciales trompeuses, illicites ou immorales. Nous avons plus que jamais besoin d'un mouvement consommateurs fort, et l'Institut National de la Consommation, menacé de fermeture dans le cadre du projet de loi de finances 2026, doit continuer d'en faire partie aux côtés des associations de consommateurs, mais également, des associations environnementales ou encore de défense des conditions de travail des ouvriers dans les usines textiles, de protection de l'enfance...

L'ACLC est le regroupement de trois associations de défense des consommateurs :

